

**Sujet :** [INTERNET] zac bosquel

**De :**

**Date :** 13/03/2024 13:39

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

bonjour,

je m oppose à la destruction de terres agricoles pour en faire des entrepots de logistique unimodaux. la region en contient trop il faut developper le ferroutage .

De plus la communauté de commune , sur la zac de la mine d or , projet avec l investisseur Barjane, 10 ha dentrepots! c est trop. un rappel du guide loi ZAn:

**LA CONSOMMATION EMPORTÉE PAR UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)**

Pour une opération d'aménagement prévue en tout ou partie sur des ENAF, l'élément déclencheur de la comptabilisation de la consommation d'espaces n'est pas l'acte administratif de création ou de réalisation d'une ZAC, mais le démarrage effectif des travaux. Compte tenu de leur ampleur, certaines ZAC réalisent leurs travaux en plusieurs phases.

Il est alors possible, soit de comptabiliser la consommation d'espaces de manière progressive, soit de comptabiliser la ZAC en totalité au démarrage effectif des travaux. Cette règle est notamment applicable pour les ZAC dont les travaux ont débuté avant 2021, et dont la consommation peut être intégralement comptée pour la période 2011-2021.

IL faut donc arreter ces projets.

merci